



Au Collège communal de  
A l'attention du service population

Aux sociétés informatiques

**Votre correspondant**  
Stefan Van de Venster

**T**  
02 518 20 74

**Votre référence**

**Annexes**  
1

**E-mail**  
[stefan.vandevenster@rrn.fgov.be](mailto:stefan.vandevenster@rrn.fgov.be)

**F**  
02 518 25 54

**Notre référence**  
III/32/2712/12

**Bruxelles**

03 -07- 2012

**Registre national des personnes physiques. – Projet de modernisation des services population: e-Death – Mise à jour du T1150 (lieu et date de décès) par la commune de décès.**

Mesdames,  
Messieurs,

Par le biais de la circulaire du 25 janvier 2012, vous avez été informé de l'extension prochaine du projet de modernisation des services population avec l'enregistrement du décès par la commune dans laquelle l'évènement était survenu.

Ce projet a pour but d'enregistrer le décès "à la source": le service de l'état civil de la commune de décès encode dans le Registre national les informations figurant sur l'acte de décès et ce, après établissement de celui-ci. Cet encodage se fait automatiquement et sous forme structurée et ce, au moyen d'un logiciel état civil/population intégré.

Je vous informe que les services du Registre national ont terminé la programmation de cette application. A partir du 10 juillet 2012, les communes souhaitant participer au projet pourront utiliser cette application.

Cet enregistrement automatique du décès par la commune dans laquelle le décès est survenu, ne peut en effet se faire qu'en concertation avec votre société informatique.

A partir du 10 juillet 2012, les structures pour l'introduction des informations relatives au décès seront adaptées afin de permettre cette nouvelle application.

Les instructions vous seront transmises prochainement.

Dans un premier temps, le Registre national activera uniquement les communes qui souhaitent participer au projet de mise à jour du T1150 par la commune de décès. Je vous saurais gré d'informer le service Relations extérieures du Registre national de votre souhait de participer, moyennant le formulaire en annexe.

\* \* \*

Parc Atrium  
Rue des Colonies 11  
1000 Bruxelles

T 02 518 21 31  
F 02 518 26 31

[callcenter.rrn@rrn.fgov.be](mailto:callcenter.rrn@rrn.fgov.be)  
[www.ibz.rrn.fgov.be](http://www.ibz.rrn.fgov.be)

Je tiens à profiter de l'occasion pour à nouveau solliciter votre participation au projet de modernisation de la collecte de l'état civil qui est actuellement en cours. Je m'adresse plus spécifiquement aux communes sur le territoire desquelles est établie une maternité.

Actuellement, 27 villes et communes procèdent, en tant que commune de naissance, à la collecte provisoire dans le Registre national. L'objectif visé, à savoir accélérer la déclaration et l'enregistrement des informations d'identification de base des nouveau-nés au Registre national, ne peut en effet être atteint que si plus de communes de naissance participent au projet.

\* \* \*

Vous serez tenus informés de l'évolution de ces deux projets. Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec les responsables régionaux des délégations régionales:

- responsable francophone: Sophie Boulanger – Tél. 04 229 24 10 – Fax 04 229 24 29 – [sophie.boulanger@rrn.ibz.fgov.be](mailto:sophie.boulanger@rrn.ibz.fgov.be)
- responsable néerlandophone: Tom Bols – Tél. 03 240 56 19 – Fax 03 216 94 54 – [tom.bols@rrn.ibz.fgov.be](mailto:tom.bols@rrn.ibz.fgov.be)

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



La Ministre de l'Intérieur  
Joëlle Milquet



COMMUNE	
CODE INS	

Le Collège communal de

.....

confirme la participation au projet e-Death du Registre national en vue de la mise à jour du type d'information 150 (lieu et date du décès) par la commune de décès.

Date : .....

Pour Le Collège Communal,

Le Bourgmestre

Le Secrétaire communal